

peut-être étudier au moment de rédiger la mesure législative, plutôt que d'attendre que la crise en soit à son point culminant pour présenter une mesure, car il nous faudra alors engager un vif débat pour lui donner du sens. A mon sens, une des raisons principales d'un débat est qu'il permettrait au gouvernement d'entendre l'opinion de l'opposition sur une question qui devient urgente. La même crise se produit à des intervalles réguliers—les menaces de grève se succèdent un peu partout. Il serait mieux d'après moi de trouver un remède au lieu d'essayer de réprimer la maladie lorsqu'elle est à son apogée. A mon sens, il n'y a pas de question plus cruciale ou plus urgente qui nécessite notre attention immédiate. A cette époque de l'année, particulièrement, nous ne pouvons pas nous permettre de subir une grève des lignes aériennes. Premièrement, nous aurions l'air d'idiots ici, et, deuxièmement, nous ne pouvons pas nous permettre du point de vue financier. La question est très urgente et je recommande vivement la tenue d'un débat afin que nous puissions exprimer nos opinions au gouvernement.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, comme il s'est produit des faits nouveaux depuis hier et que le vote de grève a eu lieu, il devrait nous être loisible de proposer la tenue d'un débat à l'heure actuelle sur l'arrêt de travail projeté. Notre régime démocratique nous empêche de prévoir le résultat d'un scrutin. Le moment est critique. Le gouvernement a raison de se préoccuper des montants prévus dans le règlement proposé. Il ne s'en était pas suffisamment préoccupé dans le cas de la grève des débardeurs de Montréal. D'ailleurs, tous les groupes de l'opposition n'ont pas manqué de le lui rappeler. En somme, l'opposition lui a enseigné à être un peu plus circonspect. Il doit être félicité, je pense, de son aptitude à apprendre. Nous devrions nous préoccuper des frais du transport aérien au Canada. En s'engageant à acheter des avions supersoniques, la Société Air Canada s'est lancée dans une des entreprises les plus coûteuses du monde entier. Ce fait nouveau est passé relativement inaperçu à la Chambre; pourtant les frais en sont fantastiques. Cela devrait nous préoccuper davantage.

Notons que le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a préconisé ce qui équivaut presque à une proposition selon laquelle le statut de n'importe quel médiateur ou conciliateur serait automatiquement élevé à celui d'arbitre. Ce point de vue ne corres-

pond pas à l'attitude déclarée de son parti sur l'arbitrage obligatoire. Cependant, si l'on réussissait ainsi à le faire reconnaître, nous améliorerions notre régime quant au règlement des grèves. Il suffirait de nommer un médiateur et les deux parties seraient liées par sa décision, car ce qui est bon pour l'un doit aussi être bon pour l'autre.

Un dernier mot sur l'aspect urgent de la question. Il s'agit d'une situation critique. Comme il est ironique que l'anniversaire de naissance du Prince de la Paix soit également le temps de conflits ouvriers. La déviation de notre vie économique engendrée par la période des Fêtes constitue un problème qui pourrait fort bien être étudié par le Conseil économique du Canada.

**M. Heward Graffey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement sur la question d'urgence. En ouvrant le débat sur l'urgence de l'affaire, le chef de l'opposition a dit que le Parlement ne veut pas se trouver devant un fait accompli. Le gouvernement peut alléguer qu'il désire inscrire une résolution au *Feuilleton* de manière que la Chambre puisse débattre la question bientôt, mais c'est précisément ce que l'opposition veut éviter. Depuis quelques mois, voire quelques années, on doute sérieusement de l'aptitude du gouvernement à régler les différends ouvriers, car il intervient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Si l'urgence du débat est reconnue, la Chambre pourra se livrer à un examen approfondi et impartial de la crise actuelle. Un tel débat pourrait fort bien nous permettre d'éviter l'adoption d'une mesure qui ne ferait qu'aggraver les relations gouvernement-patronat-salariat. Le député du Bow-River (M. Woolliams) ne cesse de répéter depuis quelques semaines et depuis quelques mois... (*Exclamations*)

Lorsqu'un gouvernement a mauvaise conscience, il se met invariablement à plaisanter et à prendre les choses à la légère; il ferme les yeux, mais feint de trouver la situation amusante. En réponse à nos instances répétées pour obtenir l'application d'une loi qui assurerait une action concertée de la part du pouvoir public, du patronat et du salariat, le gouvernement nous a promis de mettre à l'œuvre une commission spéciale. Quand feu le président Kennedy parlait de commission spéciale, il entendait par là une commission groupant des spécialistes de tous les coins du pays.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député n'a-t-il pas le sentiment de s'éloigner quelque peu de la question de l'urgence du débat?